

## PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES : NE SOYONS PAS AVEUGLES !

**D**ans la tribune du numéro du 15 décembre 2014, Viviane Tchemonog conseille au Collectif des associations citoyennes de faire attention aux conclusions hâtives (JA n° 510/2014, p. 13). Visiblement, elle n'a pas lu les analyses que nous lui avons transmises ([www.associations-citoyennes.net](http://www.associations-citoyennes.net)) « Dossiers » > « Restrictions budgétaires ». Essayons donc de rouvrir le débat autour de quatre questions.

**Le plan de rigueur existe-t-il ?** Notre interlocutrice semble en douter. Nous avons parlé de 50 milliards d'euros de baisse en niveau et de 100 milliards d'euros de pertes au total sur trois ans. Nous étions en dessous de la réalité : les pertes totales sont de 107 milliards d'euros. Le budget 2015 entérine une diminution de 21 milliards d'euros en volume des crédits publics. L'agenda des réformes du gouvernement prévoit de nouvelles diminutions de 15 milliards d'euros en 2016 et de 14 milliards d'euros en 2017, soit une diminution totale de :  $(21 \times 3) + (15 \times 2) + 14 = 107$  milliards d'euros. Il y a aujourd'hui un consensus sur l'importance du choc budgétaire à venir.

**Est-il possible d'estimer les effets des restrictions budgétaires ?** Seule l'Association des maires de France (AMF) a publié des estimations à trois ans. Tous les autres regardent le passé. Le maintien de l'emploi en 2014 s'explique par la multiplication des CDD, et notamment la création de plus de 40 000 emplois d'avenir pour des jeunes peu qualifiés, venant compenser la perte d'environ 25 000 emplois qualifiés, porteurs de l'expérience associative.

**Va-t-on vers une rupture ou la prolongation du passé ?** Cela n'est rien par rapport à 2015, et encore moins par rapport à 2016 et 2017. L'effet de rupture se situe moins dans le montant en valeur absolue que dans le phénomène sans

précéder d'une baisse programmée sur plusieurs années de la totalité des budgets publics. Nous sommes d'accord avec Viviane Tchemonog quand elle dit que les difficultés des associations vont s'accroître dans les années à venir. Il faut maintenant aller plus loin : comment peut-on prétendre en effet qu'on ne peut rien prévoir quand on sait que les associations perdront de l'ordre de 30 % de leurs financements publics d'ici à 2017 ?

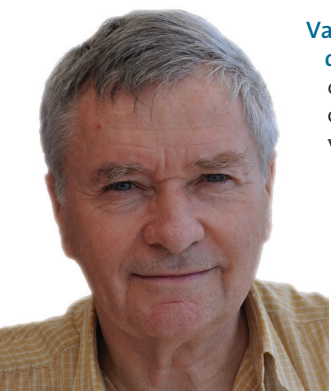
**Quels sont les scénarios possibles ?** Trois hypothèses peuvent être envisagées :

- si rien n'est fait pour compenser la baisse des financements publics, de nombreux emplois seront menacés d'ici à 2017. Nous en avons estimé le nombre à 200 000 et nous maintenons ce chiffre ;

- certains pensent substituer aux financements publics des mécanismes proches des partenariats public-privé (H. Sibille, V. Tchemonog, « Garder le cap face aux mutations du monde associatif », *Le Monde.fr*, 20 oct. 2014), qui transformeraient les associations en sous-traitants au détriment de leur raison d'être. Notre hypothèse est que cela n'évitera pas le massacre des associations moyennes – telles que les centres sociaux, régies de quartier ou maisons des jeunes et de la culture (MJC) – alors que celles-ci constituent l'un des derniers remparts contre la violence et la désespérance civique ;

- la mise en place de financements publics stables et garantis, le gouvernement prenant conscience de l'erreur grave que constituerait la destruction massive du tissu associatif.

Les deux premiers scénarios sont inacceptables. Nous ne les tenons pas pour acquis. Après les événements du 11 janvier dernier, nous espérons que les décideurs prendront conscience du rôle indispensable des associations pour répondre aux enjeux du pays et des territoires et mettront en place une nouvelle politique associative favorisant des actions citoyennes dans toute leur diversité. ■



“ Les décideurs doivent prendre conscience du rôle indispensable des associations pour répondre aux enjeux du pays et des territoires ”

BIO EXPRESS

DIDIER  
MINOT

Auteur de *Des associations citoyennes pour demain* (Éditions Charles Léopold Mayer)  
Président-fondateur du Réseau des écoles de citoyens (RÉCit)  
Directeur de l'École des territoires  
Chargé de mission à la Délégation interministérielle à l'aménagement  
du territoire et à l'action régionale (DATAR)

2014  
2002-2012  
1996-2004  
1983-1996

MEMBRE DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CITOYENNES (CAC)